

2026-01-15



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : Anthony POUGETAgissant en qualité de président pour l'association : ECURIE DES 2 RIVES

Tél. : _____ Mail : _____

Agrément n° : _____

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : ☐ 1^{er} groupe ☒ 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)

Voir tableau « Groupes de boissons » au dos de ce formulaire.

Du : Samedi 28 FEVRIER 2026 à 08 heures 00Au : Dimanche 01^{er} Mars 2026 à 21 heures 00A l'occasion de : Rallye des Côtes du TarnLieu de la manifestation : Parking Cave Vinouvie

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Rabastens le 09 janvier 2026 Signature : **Arrêté du Maire**

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

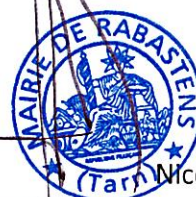
Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :M Anthony POUGET de l'association ECURIE DES 2 RIVESEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} groupe à RabastensDu : Samedi 28 FEVRIER 2026 à 08 heures 00Au : Dimanche 1^{er} Mars 2026 à 21 heures 00A l'occasion de : Rallye des Côtes du Tarn

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 19 janvier 2026

Le Maire



Nicolas GERAUD